

Assemblée communale du 25 mars 2026, 20.00 h, centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2025.
2. Discuter et voter la nouvelle Convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs (SE-DRAC) et prévoyant une contribution de fr. 25'000.—; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et définir les modalités de paiement.
3. Prendre connaissance et approuver le projet de réfection de la route de Châtillon ; voter le crédit de fr. 200'000.-- nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
4. Prendre connaissance et approuver le projet de sylviculture en forêt protectrice prioritaire ; voter le crédit de fr. 200'000.-- nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
5. Décider la vente de la parcelle No 1219, Sur Prègne, Epauvillers, à Luca Libralesso, Courtételle
6. Informations communales : rénovation de l'école de Saint-Ursanne
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Saint-Ursanne, le 26 février 2026

CONSEIL COMMUNAL